



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ET SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES CONVIENNENT D'UN TRAITEMENT DU STOCK DE DETTE

Les pays créanciers du Club de Paris ont rencontré les représentants du gouvernement de Saint-Christophe-et-Niévès le 24 mai 2012 et ont convenu d'un accord de restructuration de sa dette publique extérieure. Cet accord fait suite à l'approbation par le Fonds Monétaire International le 27 juillet 2011 d'un Accord de Confirmation.

Cet accord réduit de près de 90% le service de la dette due aux créanciers du Club de Paris pendant la durée du programme soutenu par le FMI au titre de l'Accord de Confirmation. Les représentants des pays créanciers se sont accordés sur un traitement de dette permettant d'assurer la soutenabilité à long terme de sa dette. A cette fin, ils ont recommandé à leurs Gouvernements de mettre en œuvre le traitement accordant un rééchelonnement exceptionnel du stock de dette sur 20 ans dont 7 ans de grâce. Un allègement de dette à titre d'effort bilatéral est également envisagé.

Le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Niévès s'est engagé à rechercher un traitement comparable de sa dette de la part de ses autres créanciers. Le principe de comparabilité de traitement vise à assurer un traitement équitable entre créanciers extérieurs du pays débiteur.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de Saint-Christophe-et-Niévès étaient les représentants des gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants des gouvernements de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon et des Pays-Bas, ainsi que du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et du Secrétariat de la CNUCED.

3. La délégation de Saint-Christophe-et-Niévès était conduite par Monsieur Denzil L. Douglas (Rt Hon. Dr), Premier Ministre et Ministre des Finances. La réunion était présidée par Madame Delphine d'AMARZIT, Co-Présidente du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique de Saint-Christophe-et-Niévès est soutenu par un Accord de confirmation de trois ans approuvé par le Fonds Monétaire International le 27 juillet 2011.

2. La dette extérieure publique de Saint-Christophe-et-Niévès était estimée à 360 millions de dollars fin 2011 (source : rapports FMI). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 5,7 millions de dollars au 1^{er} mai 2012 (source : Club de Paris).